



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

<b>N° de la modification :</b>  2	<b>Date de la modification :</b>  Le 16 septembre 2021
<b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>  ECTD-DP-2021-0078	
<b>Titre :</b>  Services de planification stratégique et d'achat de publicité	
<b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>  Le 14 octobre 2021 à 14 h (heure de Gatineau)	
<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:</b>  <b>Bureau du directeur général des élections</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6  proposition-proposal@elections.ca	
<b>À l'attention de</b>  Tiffany Denny	<b>N° de tél.</b>  573-416-1259

## **Partie 1. Interprétation**

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Services de planification stratégique et d'achat de publicité qui porte le numéro ECTD-DP-2021-0078 datée du 26 août 2021 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## **Partie 2. QUESTIONS**

### **2.1 Question No. 1**

**Question :**

Pour le critère O1 – Engagement auprès des Autochtones, comptez-vous les services de placement avec les partenaires médiatiques autochtones (médias imprimés, radio, télévision, sites Web, etc.) dans le montant déclaré?

**Réponse :**

Oui

### **2.2 Question No. 2**

**Question :**

Est-ce que le critère O2 – Campagnes publicitaires multimédias nationales fait référence aux mêmes exemples que le critère C1 – Expérience dans la gestion de comptes d'entreprise pour des campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues?

**Réponse :**

Le critère O2 fait référence aux campagnes publicitaires multimédias nationales, à savoir les campagnes publicitaires menées dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants : a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. Le critère C1 se rapporte à l'expérience dans la gestion de comptes d'entreprise pour des campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues. Si les campagnes soumises pour le critère O1 étaient également bilingues, elles peuvent être soumises pour le critère C1.

### 2.3 Question No. 3

**Question :**

À la partie 6 – Attestations et renseignements supplémentaires, devons-nous fournir une attestation pour chaque clause énoncée des points 6.4 à 6.10 ou simplement inclure le Formulaire de présentation d'une proposition signé (annexe A à la partie 6), accompagné de l'annexe B à la partie 6 remplie?

**Réponse :**

Veuillez remplir l'annexe A à la partie 6 – Formulaire de présentation d'une proposition.

### 2.4 Question No. 4

**Question :**

Au critère O4 – Plan de travail proposé, il est indiqué que le soumissionnaire doit fournir un plan détaillé pour l'exécution des travaux prévus aux sections 8.02, 8.03 et 8.05 de l'EDT. Or, au critère C5, il est indiqué que le plan de travail sera évalué selon les sections 8.02 et 8.03, et aucune mention n'est faite de la section 8.05. Veuillez confirmer s'il faut fournir un plan de travail pour la section 8.05 et si cela fera partie de l'évaluation.

**Réponse :**

Non, il n'est pas nécessaire de fournir un plan de travail pour la section 8.05. Par conséquent, la demande de proposition est modifiée conformément à la section 3.1 de la présente modification.

### 2.5 Question No. 5

**Question :**

Au critère d'évaluation technique O5, il est indiqué qu'il ne faut pas mettre de données financières dans les zones ombrées à la partie I de l'étape 1 du FPCR. Le modèle à la page 163 de la DP en anglais montre des zones ombrées pour les données financières. Toutefois, le titre de la colonne « Task Cost – Planned » n'est pas ombré, mais il correspond à de l'information financière. Faut-il remplir ou non la colonne « Task Cost – Planned (« Coût de la tâche – Prévu »)?

**Réponse :**

Non, il ne faut pas remplir la colonne « Task Cost – Planned (« Coût de la tâche – Prévu »). Par conséquent, la demande de proposition est modifiée conformément à la section 3.2 de la présente modification

## **Partie 3. Modifications**

### **3.1 Modification de la Partie 8 - Critères d'évaluation techniques**

Par la présente, la demande de proposition est modifiée par la suppression, dans son intégralité, de la partie 8 – Critères d'évaluation techniques, qui sera remplacée par la partie 8 – Critères d'évaluation techniques ci-jointe (révisée le 15 septembre 2021).

### **3.2 Modification de l'annexe A à la partie 8 – Étape 1 FPCR Formulaire (partie I)**

Par la présente, la demande de proposition est modifiée par la suppression, dans son intégralité, de l'annexe A à la partie 8, Étape 1 FPCR Formulaire (partie I), qui sera remplacée par l'annexe A à la partie 8, Étape 1 FPCR Formulaire (partie I) ci jointe (révisée le 15 septembre 2021).



## Services de planification stratégique et d'achat de publicité

---

### Partie 8

#### Critères d'évaluation technique

(Révisé le 15 septembre 2021)

## CONTENU

- SECTION A – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES
- SECTION B – DÉFINITIONS
- TABLEAU A – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

N°	CRITÈRE D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRE	RESPECTÉ/ NON RESPECTÉ
O1	Engagement auprès des Autochtones	
O2	Campagnes publicitaires multimédias nationales	
O3	Guide des coûts des médias	
O4	Plan de travail proposé	
O5	Équipe de projet – Proposition pour la structure organisationnelle et l'attribution des ressources	

- TABLEAU B – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

N°	CRITÈRE D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉ	MAX. DE POINTS
C1	Expérience dans la gestion de comptes d'entreprise pour des campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues	50
C2	Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – groupes autochtones	15
C3	Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – groupes ethnoculturels	15
C4	Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – jeunes	15
C5	Plan de travail proposé par le soumissionnaire	35
C6	Outils de gestion du rendement	30
C7.1	Gestion des comptes	30
C7.2	Gestion des services de planification stratégique – Expérience de travail de la ressource	10

N°	CRITÈRE D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉ	MAX. DE POINTS
C7.3	Gestion des services de négociation avec les médias et d'achat de publicité – Expérience de travail de la ressource	10
C7.4	Ressource de remplacement	10

• **TABLEAU C – EXPOSÉ DES CAPACITÉS**

N°	CRITÈRE D'ÉVALUATION DE L'EXPOSÉ ORAL	MAX. DE POINTS
EC1	Compréhension générale, par le soumissionnaire, de la complexité des exigences indiquées dans l'énoncé des travaux	25
EC2	Méthode de création du soumissionnaire	20
EC3	Compréhension des membres de l'équipe de gestion quant à leurs rôles et responsabilités	15
EC4	Méthode de gestion du soumissionnaire	15
EC5	Processus de production du soumissionnaire	15
EC6	Capacité de l'équipe de présentation à communiquer efficacement	5
EC7	Capacité de l'équipe de présentation à fournir des renseignements complets et cohérents	5

## **SECTION B – DÉFINITIONS**

Sauf indication contraire explicite, les termes employés dans les critères d'évaluation technique ont les définitions qui leur sont attribuées dans le contrat, l'énoncé des travaux (EDT) ou la **SECTION B – DÉFINITIONS**. Ces définitions s'appliquent tant dans leur forme singulière que plurielle et les indicateurs de genre, lorsqu'ils sont présents, recouvrent tous les genres.

**Campagne publicitaire multimédia nationale** : Campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants : a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux.

**Services de gestion** : Services décrits à la section 8.01 de l'EDT.

**Stratégie média** : Stratégie décrite à la sous-section 8.02.01 de l'EDT.

**Plan média** : Plan décrit à la sous-section 8.02.02 de l'EDT.



## **SECTION A – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

1. Afin de faciliter l'évaluation de la proposition, EC demande aux soumissionnaires de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Les soumissionnaires doivent préciser clairement l'endroit dans leur proposition où chaque critère est traité. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur proposition en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.
2. Si le nombre de projets ou d'échantillons fournis est supérieur aux exigences d'un critère, seuls les premiers projets ou échantillons de la proposition seront évalués. Les projets ou échantillons excédentaires ne seront pas évalués.
3. Afin de déterminer les années d'expérience, les chevauchements d'années ou de mois relatifs à des projets présentés par le soumissionnaire pour démontrer l'expérience seront comptés une fois aux fins de l'évaluation.
4. Les projets cités pour démonstration doivent être des projets d'une durée minimale de six mois. Dans le cas des projets plus longs, la durée sera divisée en six mois. Par exemple, un projet de 12 mois correspondra à deux projets. Aucune valeur partielle ne sera accordée. Les ressources proposées doivent avoir participé au projet pendant toute la durée de celui-ci. S'il utilise une équivalence de projet, le soumissionnaire doit le préciser dans la grille.
5. Les projets doivent avoir été achevés au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions.
6. Pour les exigences relatives aux études ou encore aux qualifications, aux certifications, aux affiliations ou aux titres professionnels, la ressource proposée doit avoir le niveau d'études, la qualification, la certification, l'affiliation ou le titre requis au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions et doit demeurer, s'il y a lieu, membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat.
7. En plus des renseignements demandés pour chaque critère, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées complètes du client pour chaque description de projet, notamment le nom et le titre de la personne-ressource du client ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel. La personne-ressource du client doit être un employé de l'organisation cliente d'origine. EC se réserve le droit de demander les coordonnées du client en tout temps durant le processus d'évaluation, aux fins de vérification.

**TABLEAU A – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES**

N°	Critère d'évaluation technique obligatoire	Méthode de notation
<p><b>O1</b></p>	<p><b>Engagement auprès des Autochtones</b></p> <p>Conformément à Section 6.10 du Partie 6. Attestations et renseignements supplémentaires, le soumissionnaire doit certifier qu'il conclura des contrats de sous-traitance avec des entreprises autochtones ou engagera des coûts de main-d'œuvre autochtone pour toute partie des travaux aux termes du contrat, dont la valeur totale sera d'au moins 75 000 \$ (TPS/TVH en sus), ou si la proposition a été soumise par des membres d'une coentreprise dont l'un des membres est une entreprise autochtone, cette entreprise autochtone doit engager des coûts de main-d'œuvre pour des travaux exécutés aux termes du contrat, pour une valeur totale d'au moins 75 000 \$ (TPS/TVH en sus).</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte cette exigence en fournissant les renseignements suivants :</p> <p>a) une description des travaux qui seront exécutés par des entreprises autochtones conformément à un contrat de sous-traitance, dans le cadre d'une coentreprise avec le soumissionnaire ou par des Autochtones employés par le soumissionnaire, ainsi que du rôle et de la participation de ces entreprises ou personnes;</p> <p>b) pour chaque partie des travaux précisée à l'alinéa a), le nom de toutes les entreprises ou personnes avec qui le soumissionnaire propose de faire affaire, et une description du lien entre le soumissionnaire et chacune d'elle.</p>	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>
<p><b>O2</b></p>	<p><b>Campagnes publicitaires multimédias nationales</b></p> <p>Au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de propositions (DP), le soumissionnaire doit avoir été responsable de la planification stratégique et média ainsi que de l'achat de publicité pour au moins deux campagnes publicitaires multimédias nationales distinctes.</p> <p>Aux fins de ce critère obligatoire, on entend par « campagne publicitaire multimédia nationale » une campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p>	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>

N°	Critère d'évaluation technique obligatoire	Méthode de notation
	<p>a) presse électronique (télévision ou radio);                      b) médias imprimés;                      c) médias numériques;                      d) publicité extérieure;                      e) productions cinématographiques;                      f) médias sociaux.</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte cette exigence en fournissant, pour chaque campagne publicitaire multimédia nationale indiquée, les renseignements suivants :</p> <p>a) les provinces et les territoires où la campagne a été menée;                      b) les médias utilisés;                      c) les rôles et responsabilités du soumissionnaire quant à la planification stratégique et média ainsi qu'à l'achat de publicité relativement à la campagne;                      d) les objectifs généraux de la campagne;                      e) le nom de l'organisation cliente, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis.</p>	
O3	<p><b>Guide des coûts des médias</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a cumulé de l'expérience en élaboration de guides des coûts des médias complexes au cours des deux années précédant la date de clôture de la DP.</p> <p>Aux fins de ce critère, l'adjectif « complexe » désigne un guide des coûts qui contient les tarifs publicitaires négociés avec les fournisseurs de services média et couvre au moins deux des types de médias suivants :</p> <p>a) presse électronique (télévision ou radio);                      b) médias imprimés;                      c) médias numériques;</p>	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>

N°	Critère d'évaluation technique obligatoire	Méthode de notation
	<p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à l'exigence en fournissant un guide des coûts des médias qu'il a produit au cours des deux années précédant la date de clôture de la DP et en donnant l'information suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les types de médias indiqués dans le guide des coûts;</li> <li>2. l'emplacement géographique où les fournisseurs de services média sont situés;</li> <li>3. les marchés ciblés par le guide des coûts;</li> <li>4. les noms, les numéros de téléphone et les adresses courriel des représentants du client pouvant confirmer les renseignements fournis.</li> </ol>	
<p><b>O4</b></p>	<p><b>Plan de travail proposé</b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un plan détaillé pour l'exécution des travaux prévus aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT afin de respecter les délais des étapes indiquées à la section 8 de l'EDT pour la campagne, sous l'hypothèse que le contrat entre en vigueur le 15 septembre 2021.</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un plan de travail avec sa proposition en remplissant les colonnes « Description de la tâche » et « Durée de la tâche » de la partie 1 du modèle de FPCR pour l'étape 1, ci-joint à l'annexe A de la partie 8. En remplissant la partie 1 du FPCR de l'étape 1, le soumissionnaire ne doit pas mettre de données financières dans les zones ombrées.</p>	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>
<p><b>O5</b></p>	<p><b>Équipe de projet – Proposition pour la structure organisationnelle et l'attribution des ressources</b></p> <p>Le soumissionnaire doit décrire ce qu'il propose en ce qui concerne la structure organisationnelle et l'attribution des ressources et préciser l'équipe de projet qui exécutera les tâches indiquées dans l'EDT, notamment aux sections suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. section 8.02 – Services de planification stratégique;</li> <li>2. section 8.03 – Services de négociation avec les médias et d'achat de publicité;</li> </ol>	

N°	Critère d'évaluation technique obligatoire	Méthode de notation
	<p>3. section 8.04 – Acheminement; 4. section 8.05 – Évaluation et rapports.</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un organigramme montrant la structure organisationnelle et l'attribution des ressources qu'il propose pour répondre aux exigences indiquées aux sections 8.02, 8.03, 8.04 et 8.05 de l'EDT. L'organigramme doit montrer l'équipe de projet proposée par le soumissionnaire pour chacune des quatre catégories de services (Services de planification stratégique, Services de négociation avec les médias et d'achat de publicité, Acheminement ainsi qu'Évaluation et rapports) et comporter, au minimum, les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. les liens hiérarchiques;</li><li>2. les catégories de ressources;</li><li>3. la responsabilité de chaque ressource;</li><li>4. le nombre de ressources nécessaires.</li></ol> <p><b>Remarque :</b> Le soumissionnaire doit décrire la façon dont l'équipe de projet proposée pour chaque catégorie de services indiquée ci-dessus respectera les exigences indiquées aux sections 8.02, 8.03, 8.04 et 8.05 de l'EDT.</p>	

**TABLEAU B – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉS**

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
C1	<p><b>Expérience dans la gestion de comptes d'entreprise pour des campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'au cours des cinq années précédant la date de clôture de la DP, il a géré un compte d'entreprise pendant au moins trois ans au total et qu'il devait pour ce compte effectuer la planification stratégique et média ainsi que l'achat de publicité en vue de campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues ciblant divers publics.</p> <p>Aux fins de ce critère coté :</p> <p>l'adjectif « national » désigne un placement dans les médias effectué pour des publicités diffusées dans au moins sept des provinces et des territoires du Canada;</p> <p>l'adjectif « bilingue » fait référence à l'anglais et au français;</p> <p>l'adjectif « mutimédia » s'entend de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) presse électronique (télévision ou radio);</li> <li>b) médias imprimés;</li> <li>c) médias numériques;</li> <li>d) publicité extérieure;</li> <li>e) productions cinématographiques;</li> <li>f) médias sociaux.</li> </ul> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à l'exigence en fournissant deux descriptions de projet, soit les descriptions de deux campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues distinctes, comme précisé ci-dessus. Chaque description de projet doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. les provinces et les territoires où la campagne a été menée;</li> <li>2. les types de médias utilisés (voir la liste de médias a à f ci-dessus). Le soumissionnaire doit fournir un lien vers une plateforme de stockage contenant un échantillon de produit et/ou une clé USB;</li> </ul>	/50

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p>3. une description du compte d'entreprise pour lequel la campagne a été élaborée, qui doit préciser depuis combien de temps l'entreprise en question est cliente du soumissionnaire;</p> <p>4. les exigences linguistiques pour la campagne;</p> <p>5. une liste des publics cibles principaux et secondaires;</p> <p>6. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis.</p> <p><b>Méthode de notation</b></p> <p>Le soumissionnaire recevra jusqu'à 25 points par campagne média, comme suit :</p> <p><b>Médias – maximum de 10 points</b></p> <p>Sept médias = 10 points</p> <p>De quatre à six médias = 5 points</p> <p>D'un à trois médias = 1 point</p> <p><b>Nombre de publics cibles – maximum de 10 points</b></p> <p>Cinq publics cibles ou plus = 10 points</p> <p>Trois ou quatre publics cibles = 5 points</p> <p>Deux publics cibles ou moins = 1 point</p> <p><b>Nombre de provinces et de territoires dans lesquels la campagne publicitaire a été menée – maximum de 5 points</b></p> <p>Sept provinces ou territoires = 5 points</p> <p>Moins de six provinces ou territoires = 0 point</p>	
C2	<p><b>Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – groupes autochtones</b></p> <p>Le soumissionnaire doit posséder de l'expérience en planification stratégique et média ainsi qu'en achat de publicité dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia ciblant un public autochtone, ce public pouvant constituer un segment ciblé dans l'ensemble d'une campagne ou le seul public cible de celle-ci.</p>	/15

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia » une campagne publicitaire menée au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) presse électronique (télévision ou radio);</li><li>b) médias imprimés;</li><li>c) médias numériques;</li><li>d) publicité extérieure;</li><li>e) productions cinématographiques;</li><li>f) médias sociaux.</li></ul> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à l'exigence en fournissant une description de projet, soit la description d'une campagne publicitaire multimédia pour laquelle il était responsable de la planification stratégique et média ainsi que de l'achat de publicité et qui ciblait un public autochtone. Ce public pouvait être le seul public cible de la campagne ou constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la stratégie de campagne.</p> <p>La description de projet doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>1. la stratégie média (voir la liste de médias a à f ci-dessus), qui a été utilisée pour joindre le public cible autochtone. Le soumissionnaire doit fournir un lien vers une plateforme de stockage contenant un échantillon de produit et/ou une clé USB;</li><li>2. la façon dont le plan média a été structuré pour joindre le public cible autochtone;</li><li>3. les rôles et responsabilités du soumissionnaire dans le cadre de la campagne;</li><li>4. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis.</li></ul> <p>Si la stratégie média élaborée pour le public cible autochtone s'inscrivait dans une campagne publicitaire plus vaste, le soumissionnaire doit également fournir, au minimum, les renseignements suivants :</p>	



N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p>1. les objectifs de la campagne;</p> <p>2. les publics cibles;</p> <p>3. les médias utilisés;</p> <p>4. la portée de la campagne (nationale, provinciale ou régionale);</p> <p>5. les langues choisies et la justification connexe.</p> <p><b>Méthode de notation</b></p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p> <p><b>15 points (c.-à-d. tous les points) :</b> La description du projet fournit de façon assez détaillée tous les renseignements demandés (100 %) et inclut une liste claire et complète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p><b>10 points :</b> La description du projet fournit la plupart (75 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée ou inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p><b>5 points :</b> La description du projet fournit une partie (50 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée et inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p><b>0 point :</b> Le projet n'est pas pertinent pour l'exigence, ou les renseignements fournis ne permettent pas de faire une évaluation.</p>	
C3	<p><b>Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia au Canada – groupes ethnoculturels</b></p> <p>Le soumissionnaire doit posséder de l'expérience en planification stratégique et média ainsi qu'en achat de publicité dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia ciblant les communautés ethnoculturelles (autres que les communautés autochtones), ce public pouvant constituer un segment ciblé dans l'ensemble d'une campagne ou le seul public cible de celle-ci.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia » une campagne publicitaire menée au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <p>a) presse électronique (télévision ou radio);</p>	15

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p>b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux.</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à l'exigence en fournissant une description de projet, soit la description d'une campagne publicitaire multimédia pour laquelle il était responsable de la planification stratégique et média ainsi que de l'achat de publicité et qui comportait une stratégie média ciblant un public ethnoculturel. Ce public pouvait être le seul public cible de la campagne ou constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la stratégie de campagne.</p> <p>La description de projet doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la stratégie média (voir la liste de médias a à f ci-dessus), qui a été utilisée pour joindre la communauté ethnoculturelle. Le soumissionnaire doit fournir un lien vers une plateforme de stockage contenant un échantillon de produit et/ou une clé USB;</li> <li>2. la façon dont le plan média a été structuré pour joindre le public cible ethnoculturel;</li> <li>3. les rôles et responsabilités du soumissionnaire dans le cadre de la campagne;</li> <li>4. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis.</li> </ol> <p>Si la stratégie média élaborée pour le public cible ethnoculturel s'inscrivait dans une campagne publicitaire plus vaste, le soumissionnaire doit également fournir, au minimum, les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les objectifs de la campagne;</li> <li>2. les publics cibles;</li> <li>3. les médias utilisés;</li> </ol>	

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p>4. la portée de la campagne (nationale, provinciale ou régionale); 5. les langues choisies et la justification connexe.</p> <p><b>Méthode de notation</b></p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p> <p><b>15 points (c.-à-d. tous les points) :</b> La description du projet fournit de façon assez détaillée tous les renseignements demandés (100 %) et inclut une liste claire et complète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p><b>10 points :</b> La description du projet fournit la plupart (75 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée ou inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p><b>5 points :</b> La description du projet fournit une partie (50 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée et inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p><b>0 point :</b> Le projet n'est pas pertinent pour l'exigence, ou les renseignements fournis ne permettent pas de faire une évaluation.</p>	
C4	<p><b>Expérience – jeunes</b></p> <p>Le soumissionnaire doit posséder de l'expérience en planification stratégique et média ainsi qu'en achat de publicité dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia ciblant les jeunes, ce public pouvant constituer un segment ciblé dans l'ensemble d'une campagne ou le seul public cible de celle-ci.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia » une campagne publicitaire menée au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) presse électronique (télévision ou radio);</li> <li>b) médias imprimés;</li> <li>c) médias numériques;</li> <li>d) publicité extérieure;</li> </ul>	15

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p>e) productions cinématographiques; f) médias sociaux.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « jeune » un adulte âgé de 18 à 24 ans.</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à l'exigence en fournissant une description de projet, soit la description d'une campagne publicitaire multimédia pour laquelle il était responsable de la planification stratégique et média ainsi que de l'achat de publicité et qui comportait une stratégie média ciblant les jeunes. Ce public pouvait être le seul public cible de la campagne ou constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la stratégie de campagne.</p> <p>La description de projet doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la stratégie média (voir la liste de médias a à f ci-dessus), qui a été utilisée pour joindre les jeunes. Le soumissionnaire doit fournir un lien vers une plateforme de stockage contenant un échantillon de produit et/ou une clé USB;</li> <li>2. les rôles et responsabilités du soumissionnaire dans le cadre de la campagne;</li> <li>3. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis.</li> </ol> <p><b>Méthode de notation</b></p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p> <p><b>15 points (c.-à-d. tous les points) :</b> La description du projet fournit de façon assez détaillée tous les renseignements demandés (100 %) et inclut une liste claire et complète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p><b>10 points :</b> La description du projet fournit la plupart (75 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée ou inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p>	

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p><b>5 points</b> : La description du projet fournit une partie (50 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée et inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p><b>0 point</b> : Le projet n'est pas pertinent pour l'exigence, ou les renseignements fournis ne permettent pas de faire une évaluation.</p>	
C5	<p><b>Plan de travail proposé par le soumissionnaire</b></p> <p>Le plan de travail proposé par le soumissionnaire, en réponse au critère obligatoire O4, sera évalué selon les critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'applicabilité des tâches précisées aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT;</li> <li>2. l'exhaustivité de la liste des tâches proposées en regard des sections 8.02 et 8.03 de l'EDT.</li> </ol> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à l'exigence en fournissant une description de la façon dont il exécutera les travaux prévus aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT, description dans laquelle ces travaux seront divisés en tâches.</p> <p><b>Méthode de notation</b></p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 35 points, comme suit :</p> <p><b>Un maximum de 10 points seront accordés pour l'applicabilité des tâches proposées dans le plan de travail, selon l'échelle suivante :</b></p> <p><b>10 points</b> : Toutes les tâches s'appliquent aux travaux prévus aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT.</p> <p><b>7 points</b> : Seulement une ou deux tâches ne s'appliquent pas aux travaux prévus aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT.</p> <p><b>3 points</b> : Seulement trois ou quatre tâches ne s'appliquent pas aux travaux prévus aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT.</p> <p><b>0 point</b> : Plus de quatre tâches ne s'appliquent pas aux travaux prévus aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT ou aucun renseignement n'a été fourni.</p>	35

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p><b>Un maximum de 25 points seront accordés pour l'exhaustivité de la liste des tâches proposées dans le plan de travail, selon l'échelle suivante :</b></p> <p><b>25 points :</b> Toutes les tâches requises pour l'exécution des travaux prévus aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT figurent dans la description.</p> <p><b>17 points :</b> Seulement une ou deux tâches requises pour l'exécution des travaux prévus aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT ne figurent pas dans la description.</p> <p><b>8 points :</b> Seulement trois ou quatre tâches requises pour l'exécution des travaux prévus aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT ne figurent pas dans la description.</p> <p><b>0 point :</b> Plus de quatre tâches requises pour l'exécution des travaux prévus aux sections 8.02 et 8.03 de l'EDT ne figurent pas dans la description, ou aucun renseignement n'a été fourni.</p>	
C6	<p><b>Outils de mesure du rendement</b></p> <p>Le soumissionnaire doit avoir en place, à la date de clôture de la DP, des outils de mesure du rendement pour évaluer les objectifs, les produits et les services de la campagne.</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à l'exigence en fournissant une description d'au plus trois outils de mesure du rendement dont il dispose à la date de clôture de la DP pour évaluer les objectifs, les produits et les services de la campagne, et expliquer comment ces outils lui permettront de respecter les exigences d'EC.</p> <p>Chaque description doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. une description de l'outil de mesure du rendement dont il dispose à la date de clôture de la DP;</li> <li>2. un exemple de campagne publicitaire dans le cadre de laquelle le soumissionnaire a utilisé l'outil de mesure du rendement;</li> <li>3. une explication de la façon dont l'outil de mesure du rendement permettra d'arriver à des résultats de qualité quant aux exigences indiquées dans l'EDT.</li> </ol> <p><b>Méthode de notation</b></p>	/30

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p>Un maximum de 10 points seront accordés pour chaque outil de mesure du rendement, comme suit :</p> <p><b>Jusqu'à 5 points seront accordés pour les outils de mesure du rendement dont dispose le soumissionnaire à la date de clôture de la DP.</b></p> <p><b>Satisfait à l'exigence – 5 points</b></p> <p>Le soumissionnaire dispose d'outils de mesure du rendement pour évaluer les objectifs, les produits et les services de la campagne et les utilise.</p> <p><b>Satisfait partiellement à l'exigence – 3 points</b></p> <p>Le soumissionnaire utilise des outils de mesure du rendement pour évaluer des objectifs, des produits ou des services de la campagne.</p> <p><b>Ne satisfait pas à l'exigence – 0 point</b></p> <p>Le soumissionnaire n'utilise aucun outil de mesure du rendement pour évaluer les objectifs, les produits ou les services de la campagne.</p> <p><b>Jusqu'à 5 points seront accordés pour la mesure dans laquelle les outils de mesure du rendement permettent au soumissionnaire de satisfaire aux exigences d'EC.</b></p> <p><b>Satisfait à l'exigence – 5 points</b></p> <p>L'explication fournie par le soumissionnaire démontre que celui-ci devrait être en mesure d'obtenir des résultats de qualité satisfaisant aux exigences d'EC.</p> <p><b>Satisfait partiellement à l'exigence – 3 points</b></p> <p>Selon l'explication fournie par le soumissionnaire, il n'est pas certain que celui-ci sera en mesure d'obtenir des résultats de qualité satisfaisant aux exigences d'EC.</p> <p><b>Ne satisfait pas à l'exigence – 0 point</b></p> <p>Selon l'explication fournie par le soumissionnaire, celui-ci ne sera vraisemblablement pas en mesure de fournir des résultats de qualité satisfaisant aux exigences d'EC.</p>	

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
C7.1	<p><b>Gestion des comptes – Expérience de travail de la ressource</b></p> <p>Le soumissionnaire doit compter dans son équipe de gestion du projet une ressource qui sera responsable de l'exécution des services de coordination et de gestion des comptes indiqués à la sous-section 8.01.01 de l'EDT.</p> <p>La ressource proposée doit posséder de l'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité lié à la planification stratégique et à l'achat de publicité dans le cadre d'une campagne publicitaire.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « important compte de publicité » un compte d'entreprise dégageant un bénéfice brut d'un million de dollars par année.</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à l'exigence en fournissant deux descriptions de projet, soit les descriptions de deux campagnes publicitaires distinctes, pour montrer que la ressource proposée possède de l'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité.</p> <p>Chaque description de projet doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le rôle et les responsabilités de la ressource proposée relativement aux campagnes ou au compte mentionnés;</li> <li>2. le montant facturé au client pour les travaux liés à la campagne publicitaire (TPS/TVH en sus);</li> <li>3. la stratégie média utilisée pour la campagne;</li> <li>4. les publics cibles;</li> <li>5. les médias utilisés dans le cadre de la campagne;</li> <li>6. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis;</li> <li>7. une biographie de la ressource proposée, laquelle doit démontrer clairement l'expérience indiquée dans la réponse du soumissionnaire.</li> </ol>	30



N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p><b>Méthode de notation</b></p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points par campagne publicitaire, comme suit :</p> <p><b>15 points</b> : La ressource proposée a cinq ans ou plus d'expérience en gestion d'un important compte de publicité.</p> <p><b>10 points</b> : La ressource proposée a de trois à quatre ans d'expérience en gestion d'un important compte de publicité.</p> <p><b>5 points</b> : La ressource proposée a d'un à deux ans d'expérience en gestion d'un important compte de publicité.</p> <p><b>0 point</b> : La ressource proposée a moins d'un an d'expérience en gestion d'un important compte de publicité.</p>	
C7.2	<p><b>Gestion des services de planification stratégique – Expérience de travail de la ressource</b></p> <p>Le soumissionnaire doit proposer une ressource qui sera responsable de l'exécution des services de planification stratégique et média indiqués aux sous-sections 8.02.01 et 8.02.02 de l'EDT.</p> <p>La ressource proposée doit posséder de l'expérience en tant que gestionnaire de la planification stratégique et média dans le cadre d'une importante campagne publicitaire.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « importante campagne de publicité » une campagne nécessitant l'achat de publicité d'une valeur totale de plus d'un million de dollars.</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à l'exigence en fournissant une description de projet, soit la description de deux campagnes publicitaires distinctes, pour montrer que la ressource proposée possède de l'expérience en tant que gestionnaire de la planification stratégique et média dans le cadre d'une importante campagne publicitaire.</p> <p>La description de projet doit comprendre les renseignements suivants :</p>	10

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. le rôle et les responsabilités de la ressource proposée pour chaque campagne mentionnée;</li> <li>2. la quantité de publicité achetée pour la campagne;</li> <li>3. une description des objectifs de la stratégie et du plan média;</li> <li>4. la stratégie média utilisée pour la campagne;</li> <li>5. les publics cibles;</li> <li>6. les médias utilisés dans le cadre de la campagne;</li> <li>7. les résultats;</li> <li>8. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis;</li> <li>9. une biographie de la ressource proposée, laquelle doit démontrer clairement l'expérience indiquée dans la réponse du soumissionnaire.</li> </ol> <p><b>Méthode de notation</b></p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 10 points, comme suit :</p> <p><b>10 points</b> : La ressource proposée a cinq ans ou plus d'expérience en élaboration de stratégies et de plans média.</p> <p><b>7 points</b> : La ressource proposée a de trois à quatre ans d'expérience en élaboration de stratégies et de plans média.</p> <p><b>5 points</b> : La ressource proposée a d'un à deux ans d'expérience en élaboration de stratégies et de plans média.</p> <p><b>0 point</b> : La ressource proposée a moins d'un an d'expérience en élaboration de stratégies et de plans média.</p> <p><b>Remarque</b> : La ressource dont il est question au critère C7.1, qui est responsable des services de gestion prévus à la section 8.01 de l'EDT, doit posséder l'expérience et les capacités indiquées au critère C7.1. Une même ressource, qui est membre de l'équipe de gestion du projet, peut être proposée comme ressource aux critères C7.1, C7.2, C7.3 et C7.4, pour autant qu'elle possède l'expérience et les capacités indiquées à chaque critère.</p>	

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
C7.3	<p><b>Gestion des services de négociation avec les médias et d'achat de publicité – Expérience de travail de la ressource</b></p> <p>Le soumissionnaire doit proposer une ressource qui sera responsable de l'exécution des services de négociation avec les médias et d'achat de publicité indiqués à la section 8.03 de l'EDT.</p> <p>La ressource proposée doit posséder de l'expérience en tant que gestionnaire de la négociation avec les médias et de l'achat de publicité pour un important compte de publicité lié à l'achat de publicité dans le cadre d'une campagne publicitaire.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « importante campagne de publicité » une campagne nécessitant l'achat de publicité d'une valeur totale de plus d'un million de dollars.</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait à l'exigence en fournissant une description de projet, soit la description de deux campagnes publicitaires distinctes, pour montrer que la ressource proposée possède de l'expérience en tant que gestionnaire de la négociation avec les médias et de l'achat de publicité pour une importante campagne publicitaire.</p> <p>La description de projet doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le rôle et les responsabilités de la ressource proposée pour les campagnes mentionnées;</li> <li>2. la quantité de publicité achetée pour la campagne;</li> <li>3. les médias utilisés dans le cadre de la campagne;</li> <li>4. l'emplacement géographique où ont été diffusées les publicités;</li> <li>5. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis;</li> <li>6. une biographie de la ressource proposée, laquelle doit démontrer clairement l'expérience indiquée dans la réponse du soumissionnaire.</li> </ol> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 10 points, comme suit :</p>	10

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p><b>10 points</b> : La ressource proposée a cinq ans ou plus d'expérience en négociation avec les médias et en achat de publicité.</p> <p><b>7 points</b> : La ressource proposée a de trois à quatre ans d'expérience en négociation avec les médias et en achat de publicité.</p> <p><b>5 points</b> : La ressource proposée a d'un à deux ans d'expérience en négociation avec les médias et en achat de publicité.</p> <p><b>0 point</b> : La ressource proposée a moins d'un an d'expérience en négociation avec les médias et en achat de publicité.</p> <p><b>Remarque</b> : La ressource dont il est question au critère C7.1, qui est responsable des services de gestion prévus à la section 8.01 de l'EDT, doit posséder l'expérience et les capacités indiquées au critère C7.1. Une même ressource, qui est membre de l'équipe de gestion du projet, peut être proposée comme ressource aux critères C7.1, C7.2, C7.3 et C7.4, pour autant qu'elle possède l'expérience et les capacités indiquées à chaque critère.</p>	
<b>C7.4</b>	<p><b>Ressource de remplacement</b></p> <p>Le soumissionnaire doit désigner une ressource qui remplacera le gestionnaire de compte proposé au critère C7.1 si ce dernier ne peut plus s'acquitter de ses responsabilités.</p> <p>La ressource de remplacement doit répondre aux exigences énoncées au critère C7.1.</p> <p><b>Exigence relative à la présentation</b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une biographie détaillée de la ressource de remplacement proposée, qui démontre clairement que cette ressource possède les compétences d'un gestionnaire de comptes.</p> <p><b>Méthode de notation</b></p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 10 points, comme suit :</p> <p><b>10 points</b> : La ressource proposée a cinq ans ou plus d'expérience en gestion d'un important compte de publicité.</p> <p><b>7 points</b> : La ressource proposée a de trois à quatre ans d'expérience en gestion d'un important compte de publicité.</p>	/10

N°	Critère d'évaluation technique coté	Max. de points
	<p><b>5 points</b> : La ressource proposée a d'un à deux ans d'expérience en gestion d'un important compte de publicité.</p> <p><b>0 point</b> : La ressource proposée a moins d'un an d'expérience en gestion d'un important compte de publicité.</p> <p><b>Remarque</b> : La ressource dont il est question au critère C7.1, qui est responsable des services de gestion prévus à la section 8.01 de l'EDT, doit posséder l'expérience et les capacités indiquées au critère C7.1. Une même ressource, qui est membre de l'équipe de gestion du projet, peut être proposée comme ressource aux critères C7.1, C7.2, C7.3 et C7.4, pour autant qu'elle possède l'expérience et les capacités indiquées à chaque critère.</p>	
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS POSSIBLES = 220 POINTS</b>		
<b>NOTE DE PASSAGE MINIMALE GÉNÉRALE DE 70 % = 154 POINTS</b>		

## **SECTION C EXPOSÉ DES CAPACITÉS**

L'exposé des capacités comprend les trois parties suivantes :

**Partie 1 :** Présentée par le dirigeant ou le gestionnaire de comptes de l'organisation du soumissionnaire qui sera responsable du compte d'EC, la première partie doit décrire brièvement l'histoire, la structure de propriété et la culture de l'organisation du soumissionnaire. (Maximum de 5 minutes.)

**Partie 2 :** Dans la deuxième partie, le même dirigeant ou gestionnaire de comptes de l'organisation doit traiter des sujets de discussion indiqués dans le préavis concernant l'exposé des capacités envoyé par l'autorité contractante conformément au paragraphe 4.4.5(a) de la partie 4 de la DP. Cette partie doit se terminer par la présentation des ressources proposées aux critères C7.1 et C7.2. (Maximum de 25 minutes.)

**Partie 3 :** La troisième partie est présentée par la ressource proposée aux critères C7.1 et C7.2. Cette personne doit décrire son rôle et ses responsabilités dans la tenue de la CIE n° 1. De plus, elle doit traiter des sujets de discussion indiqués dans le préavis concernant l'exposé des capacités envoyé par l'autorité contractante conformément au paragraphe 4.4.5(a) de la partie 4 de la DP. (Maximum de 45 minutes.)

### Méthode de notation

La méthode ci-dessous sera utilisée pour accorder les points à chaque critère.

Critère	Titre	Max. de points
EC1	Compréhension générale, par le soumissionnaire, de la complexité des exigences indiquées dans l'énoncé des travaux	25
EC2	Méthode de planification stratégique du soumissionnaire	20
EC3	Compréhension des membres de l'équipe de gestion quant à leurs rôles et responsabilités	15
EC4	Méthode de gestion du soumissionnaire	15
EC5	Processus d'achat de publicité du soumissionnaire	15
EC6	Capacité de l'équipe de présentation à communiquer efficacement	5
EC7	Capacité de l'équipe de présentation à fournir des renseignements complets et cohérents	5
<b>Total</b>		<b>100</b>
<b>NOTE DE PASSAGE MINIMALE GÉNÉRALE DE 70 % = 70 POINTS</b>		

Cote	Description	Pourcentage attribué
<b>Très bien</b>	L'exposé de l'équipe de gestion démontre clairement que les exigences associées au critère sont respectées, l'information fournie est manifestement liée aux exigences indiquées dans l'EDT, et le soumissionnaire a d'excellentes chances de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie.	<b>100 %</b>
<b>Bien</b>	L'exposé de l'équipe de gestion démontre que les exigences associées au critère sont respectées et/ou l'information fournie est liée aux exigences indiquées dans l'EDT; le soumissionnaire a des chances de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie.	<b>75 %</b>

<b>Cote</b>	<b>Description</b>	<b>Pourcentage attribué</b>
<b>Passable</b>	L'exposé de l'équipe de gestion démontre partiellement que les exigences associées au critère sont respectées et/ou l'information fournie est peu liée aux exigences indiquées dans l'EDT; le soumissionnaire a de minces chances de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie.	<b>50 %</b>
<b>Médiocre</b>	L'exposé de l'équipe de gestion ne démontre pas que les exigences associées au critère sont respectées et/ou l'information fournie n'est pas liée aux exigences indiquées dans l'EDT; le soumissionnaire n'a aucune chance de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie.	<b>25 %</b>





